

Conférence sur

LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ : MISE EN ŒUVRE NATIONALE DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

organisée
par la Présidence islandaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe
avec la Cour européenne des droits de l'homme et le Service de la mise en œuvre des standards en matière de droits humains, justice et coopération juridique, Conseil de l'Europe.

Ordre du jour

Jeudi 4 mai 2023

9h30 – 17h00

Format hybride (Salle 9, Palais de l'Europe, Strasbourg et en ligne)

Comme le soulignent les priorités de la présidence islandaise du Comité des ministres, la démocratie a besoin d'institutions transparentes et responsables, et la légitimité de ces institutions dépend du respect de l'État de droit et des droits humains.

La mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme (la Convention) au niveau national est d'une importance fondamentale à cet égard. Elle est essentielle pour assurer l'efficacité du système de la Convention. La responsabilité première d'assurer l'application et la mise en œuvre effective de la Convention incombe aux États parties et aux autorités nationales, et en particulier aux tribunaux, qui sont les premiers gardiens des droits humains, en veillant à la pleine application de la Convention telle qu'interprétée par la Cour européenne des droits de l'homme (la Cour), conformément au principe de subsidiarité. Les États ne sont toutefois pas laissés seuls dans cette entreprise.

Dans ses décisions du 4 novembre 2020¹, à l'occasion du 70e anniversaire de la Convention, le Comité des Ministres a « *soulin(é) l'importance de maximiser la capacité du Conseil de l'Europe d'aider les États parties dans le processus d'exécution et dans la mise en œuvre de la Convention au niveau national, y compris par le biais de projets de coopération tel le Programme HELP (formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit), et par le biais de la promotion des synergies avec la plateforme de partage de connaissances développée par la Cour en vue de favoriser la prise de décisions de tribunaux nationaux conformes à la Convention* ».

Cette conférence « Principe de subsidiarité : mise en œuvre nationale de la Convention européenne des droits de l'homme » vise à fournir une vue d'ensemble actualisée ainsi que des opportunités d'échange sur le soutien offert par le Conseil de l'Europe à cette fin. Un accent particulier sera mis sur les projets de coopération (multilatérale et bilatérale), ainsi que sur les outils spécifiques destinés à soutenir les États membres dans la mise en œuvre nationale de la CEDH. Dans l'après-midi, un nouveau projet de coopération « Soutien aux moyens efficaces à mettre en œuvre au niveau interne pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (Phase 1) »² sera lancé.

¹ [CM/Del/Dec\(2020\)130/4](#)

² Projet financé par le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme (HRTF)

Informations pratiques :

Format hybride : salle 9, Palais de l'Europe (Strasbourg) et en ligne

Langues de travail : Anglais et français ; l'interprétation entre ces deux langues sera assurée, tant sur place qu'en ligne.

Visibilité : des photos officielles seront prises pendant l'événement et pourront être utilisées sur Internet, les réseaux sociaux et d'autres formes de communication publique. Si vous ne souhaitez pas être photographié, veuillez s'il vous plaît en informer le secrétariat dès que possible (e-mail : natasa.radojevic@coe.int). L'événement sera enregistré via Kudo. Les caméras des participants seront éteintes et ils ne pourront les allumer que lorsqu'ils demanderont la parole pour poser des questions au cours de la discussion.

OUVERTURE

09:30 - 9:50

M. Benedikt BOGASON, *Président de la Cour suprême d'Islande*

Mme Marialena TSIRLI, *Greffière de la Cour européenne des droits de l'homme*

M. Christophe POIREL, *Directeur de la Direction des droits humains, Direction générale des droits humains et de l'Etat de droit (DGI), Conseil de l'Europe*

SESSION I - MISE EN ŒUVRE NATIONALE DE LA CEDH EN AMONT ET INDÉPENDAMMENT DU TRAITEMENT DES AFFAIRES PAR LA COUR

A. Normes pertinentes

09:50 - 10:10

Dr Hans-Jörg BEHRENS, *Président du Groupe de rédaction sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-JC) ; Chef de l'Unité IVC1 (Droits de l'homme), Agent du gouvernement auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, Ministère fédéral de la Justice, Allemagne (participation en ligne)*

B. Projet multilatéral « Renforcer la subsidiarité : un soutien au partage des connaissances sur la CEDH et au dialogue des Cours supérieures » : état d'avancement, six mois après le lancement public

10:10 - 10:40

Une plateforme de partage des connaissances accessible au public (ECHR-KS) : premières observations et prochaines étapes

Modératrice : Mme Anouchka GALHARDO, *Chargée de projet senior, Division défis transversaux et projets multilatéraux, Service de la mise en œuvre des standards en matière de droits humains, justice et coopération juridique, DGI, Conseil de l'Europe*

M. Stefano PIEDIMONTE BODINI, *Chef du Cabinet de la Présidente de la Cour européenne des droits de l'homme*

M. Frédéric DOLT, *Chef du Service de la mise en œuvre des standards en matière de droits humains, justice et coopération juridique, DGI, Conseil de l'Europe*

M. Liparit DRMEYAN, *Chef du Bureau du Représentant de l'Arménie sur les questions juridiques internationales (participation en ligne)*

Discussion

10:40 - 10:55

Dialogue avec les cours supérieures : développements et perspectives

Modératrice : Mme Milica VESOVIC, *Responsable de programme-Juriste, Division défis transversaux et projets multilatéraux, Service de la mise en œuvre des standards en matière de droits humains, justice et coopération juridique, DGI, Conseil de l'Europe*

Mme Aysegul UZUN MARINKOVIC, *Conseillère juridique principale, Direction du Jurisconsulte*

M. Frédéric GOSSELIN, *Personne de contact du Réseau des Cours Supérieures pour le Conseil d'Etat belge*

Discussion

10:55 - 11:25 Intégrer la CEDH dans les systèmes juridiques nationaux

Modératrice : Ms Milica VESOVIC, Responsable de programme-Juriste, Division défis transversaux et projets multilatéraux, Service de la mise en œuvre des standards en matière de droits humains, justice et coopération juridique, DGI, Conseil de l'Europe

M. Tigran KARAPETYAN, Chef de Division, défis transversaux et projets multilatéraux, Service de la mise en œuvre des standards en matière de droits humains, justice et coopération juridique, DGI, Conseil de l'Europe

Mme Sandrine ZIENTARA-LOGEAY, Présidente de Chambre, Directrice du service de documentation, des études et du rapport (SDER), Cour de cassation, France,

M. John HUNTER, Directeur des systèmes d'information (DSI), Direction des technologies de l'information, conseil de l'Europe

Discussion

11:25 - 11:40 Pause café

C. Formation à la CEDH pour les professionnels du droit

11:40 - 12:30 **Modérateur : M. Mahir MUSHTEIDZADA**, Chef de l'Unité Géorgie et Azerbaïdjan, Division des programmes de coopération, Service de la mise en œuvre des standards en matière de droits humains, justice et coopération juridique, DGI, Conseil de l'Europe

Mme Ana-Maria TELBIS, Cheffe adjointe de la Division justice et formation droits humains, Programme HELP (Education aux droits humains pour les professionnels du droit)

M. Fethullah SOYUBELLI, Juge détaché, Coordinateur de projet senior, HELP (Education aux droits humains pour les professionnels du droit), Conseil de l'Europe

Mme Olesia OTRADNOVA, Cheffe du Centre de formation des procureurs d'Ukraine (participation en ligne)

Discussion

12:30 - 14:00 Pause déjeuner

D. Autres outils pour nourrir la responsabilité partagée pour l'application de la CEDH

14:00 - 14:45 Outils analytiques et organisationnels développés dans le cadre de la coopération du CdE pour renforcer l'application nationale de la CEDH

Modératrice : Mme Lilit DANEGHIAN-BOSSLER, Cheffe adjointe de la Division des programmes de coopération, Service de la mise en œuvre des standards en matière de droits humains, justice et coopération juridique, DGI, Conseil de l'Europe (participation en ligne)

M. Rasim BABANLY, Chef du Service des travaux analytiques et juridiques, Cour suprême d'Ukraine (participation en ligne)

Mme Seila IMAMOVIC, Conseil supérieur de la magistrature, Bosnie-Herzégovine

Dr Tomasz KISIELEWICZ, Expert au sein de l'équipe des technologies modernes du ministère de la justice polonais

Discussion

II - LA MISE EN ŒUVRE NATIONALE DE LA CEDH EN AVAL DES ARRÊTS DE LA COUR

A. Normes pertinentes

14:45 - 15:00 **Dr Alain CHABLAIS**, *Président du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC); Département fédéral de justice et police (DFJP), Office fédéral de la justice (OFJ), Agent du gouvernement Suisse auprès de la Cour EDH*

B. Lancement du nouveau projet multilatéral « Soutien aux moyens efficaces à mettre en œuvre au niveau interne pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (Phase 1) »

15:00 - 15:45 **Modératrice : Mme Rafaella HADJIKYRIACOU**, *Chargée de projet/juriste, Division Défis transversaux et projets multilatéraux, Service de la mise en œuvre des standards en matière de droits humains, justice et coopération juridique, DGI, Conseil de l'Europe*

« Raison d'être » du projet

Mme Clare OVEY, *Cheffe du Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, DGI, Conseil de l'Europe*

Présentation du projet

M. Tigran KARAPETYAN, *Chef de Division, défis transversaux et projets multilatéraux, Service de la mise en œuvre des standards en matière de droits humains, justice et coopération juridique, DGI, Conseil de l'Europe*

Mme Štefica STAZNIK, *Agente du gouvernement de la Croatie auprès de la Cour européenne des droits de l'homme*

Mme Kateřina RADOVÁ, *Juriste au Bureau de l'Agent du gouvernement de la République Tchèque auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, ministère de la justice*

Discussion

15:45 - 16:00 *Pause café*

C. Soutien à l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme par une coopération bilatérale

16:00 - 16:45 **Modératrice : Mme Elena JOVANOVSKA-BREZOSKA**, *Cheffe de l'Unité Europe du Sud-Est, Division des programmes de coopération, Service de la mise en œuvre des standards en matière de droits humains, justice et coopération juridique, DGI, Conseil de l'Europe*

Avantages et contributions des programmes de coopération

Mme Zorana JADRIJEVIC MLADAR, *Agente du gouvernement de la Serbie auprès de la Cour européenne des droits de l'homme*

M. Odise MOCKA, *Procureur d'État, Albanie*

Mme Valentina PAVLICIC, *Agente du gouvernement du Monténégro auprès de la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg*

Mme Diana KARAZYAN, *Cheffe adjointe, Cabinet du Représentant de l'Arménie sur les questions juridiques internationales*

Discussion

CLOTURE

16:45 - 17:00 **M. Frédéric DOLT**, *Chef du Service de la mise en œuvre des standards en matière de droits humains, justice et coopération juridique, DGI, Conseil de l'Europe*